



# AVIS PUBLIC

Un avis vous est présentement donné que la séance du conseil municipal qui est prévu le 10 janvier elle se tiendra à huis clos comme nous a été demandé par le Ministre.

La séance du 10 janvier 2022 aura lieu à 19h, elle sera tenue à huis clos et tenue par distanciation sociale par téléconférence et autres moyens de communication, à 19h.

En vertu de l'arrêté Ministériel portant le numéro 2021-091 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 21 décembre 2021 2020-049, la municipalité doit désormais siéger à huis clos par zoom et enregistrement de la séance sur le site de la municipalité.

Si vous avez des questions ils doivent nous être remises par courriel, la date limite pour remettre vos questions écrites est lundi le 10 janvier 2022 à midi pour qu'elle soit transmise aux élus.

Les réponses vous seront transmises par courriel par la poste ou directement par l'enregistrement de la séance.

Ceci est une situation exceptionnelle.

Donné ce 26 décembre 2022

Par Thérèse Lemay dg